

## BAREMES DES HONORAIRES

(TTC)\*

### VENTE

De 1€ à 59 000€	➔	10%
De 60 000€ à 89 000€	➔	6 000,00€
De 90 000€ à 99 000€	➔	7 000,00€
De 100 000€ à 149 000€	➔	8 000,00€
De 150 000€ à 199 000€	➔	9 000,00€
De 200 000€ à 299 000€	➔	10 000,00€
A partir de 300 000€	➔	5%

### LOCATION

Les honoraires sont applicables  
à parts égales entre le propriétaire et le locataire:  
- 8 €/m<sup>2</sup> chacun pour tout les frais liés à la visite du bien,  
à la constitution du dossier, rédaction du bail..  
- 3 €/m<sup>2</sup> chacun pour l'établissement de l'état des lieux

Tarifs applicables pour les logements situés en dehors  
des zones tendues et très tendues.  
Exemple: - Zone très tendue (Paris et les villes de 1ère couronne): 12€/m<sup>2</sup>  
- Zone tendue (Lyon, Bordeaux, Toulouse) : 10€/m<sup>2</sup>

Montant minimum de 2 000€ pour les honoraires de vente. Les honoraires de location sont plafonnés à 1 mois de loyer charges comprises chacun.

(\*) TVA aux taux en vigueur 20% incluse

## Transaction – Conseil en immobilier et fiscalité – Financement

Carte professionnelle en Transaction n°2013/34/2773 délivrée par la Préfecture de l'Hérault (Montpellier)  
Garantie financière souscrite auprès de la société de caution mutuelle GALLIAN 89, rue de la Boétie - 75008 PARIS  
RCP souscrite auprès de l'assureur ALLIANZ 87, rue de Richelieu – 75002 PARIS  
EURL au capital de 1 000 Euros – Gérante : Tiphaine MANZANARES – R.C.S. Béziers 797 798 477